

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

Procès-verbal de la séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Juin à 9h30, les membres du comité syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : M. Didier Baudet, Mme Dominique Lenfant, Mme Caroline Mey Fau, Mme Geneviève Lasfargues, M. Serge Rigal, Mme Pique, M. Gérard Blanc, M. Alfred Terlizzi

Sans pouvoir délibératif : Céline Malignon, Camille Barrault et Gregory Soulier (services de la Région)

Étaient excusés : M. Labarthe, M. Philippe Lasvaux

Est élu secrétaire de séance : M. Didier Baudet

En exercice : 12

Nombre de délégués titulaires : 8

Présents : 8

suppléants : 0

Votants : 8

Date de la convocation 4 Juin 2025

Date d'affichage : 05 Juin 2025

Point n°1 : Dispositions administratives

1.1 Validation du procès-verbal du 10 avril 2025

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.

* * *

1.2 Rapport sur l'exercice des délégations de la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, la Présidente, dans le cadre de ses délégations :

- A attribué les travaux de sécurisation de la première tranche de travaux pour traiter les Aléas extrêmement préoccupants des secteurs G et H à l'entreprise Chenu Travaux Spéciaux (CTS) pour un montant de 21 314€HT ;
- A signé l'avenant pour les travaux supplémentaires de traitement de l'aléa H13 à l'entreprise CTS pour un montant de 2 400€ HT. Le nouveau montant du marché est 23 714.00€ HT.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'exercice des délégations à la Présidente

* * *

1.3 Modification du règlement intérieur des parkings

Lors de la réunion du 16 octobre 2023, le règlement des parkings d'entrée de site a été approuvé par le conseil syndical. Il expose le fonctionnement, les droits et devoirs des usagers et du syndicat mixte, responsable de ces infrastructures.

Concernant les modalités d'utilisation des parkings, article 5 Accès, circulation et stationnement, il est nécessaire de fixer des règles propres au parking de la vallée dans la mesure où il est en zone inondable, et que le système d'alerte crue et la sonorisation du site ne permettent pas d'évacuation de nuit des véhicules.

Lors du dernier épisode de crue survenu dans la nuit du 20 au 21 avril 2025, le niveau de vigilance était atteint à partir de 20h50, la préalerte à 21h30 et alerte à 00h15. L'Alzou est sortie de son lit peu après. L'eau est montée de 65cm les 7 heures suivantes. L'unique voiture restée stationnée a été partiellement immergée, mais évacuée à 8h dès que le propriétaire a pu être identifié (client d'un hôtel).

En dépit des moyens d'alerte en place, il n'est pas possible de protéger jour et nuit les véhicules sur ce parking. Afin que la collectivité ne soit pas tenue responsable des dégâts causés par les inondations Il est proposé de rajouter l'article 5.11 pour interdire le stationnement sur le parking P5 La Vallée de minuit à 7h.

Le règlement intérieur des parkings est présenté en annexe du présent rapport.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification du règlement intérieur des parkings telle que présentée ci-dessus.

* * *

1.4 Poste de chargé de mission Interprétation et valorisation

Le syndicat mixte est engagé pour offrir à chacun la possibilité de découvrir ce site exceptionnel dans les meilleures conditions. Le conseil syndical en Novembre 2021 approuvait le schéma d'interprétation, complémentaire au schéma directeur, qui comprend notamment un programme d'actions à engager de 2022 à 2026.

Le poste de chargé de mission Interprétation et valorisation du site a été créé à l'occasion du conseil syndical du 14 Avril 2022, dans le but de conforter l'équipe pour assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions inscrites dans le schéma directeur et le schéma d'interprétation, et d'assurer l'animation de la concertation sur ce volet du projet Grand site et la coordination des partenaires. Il s'agissait d'un poste de contractuel de catégorie A pour 3 ans du fait de la nature du poste.

Depuis octobre 2022, la chargée de mission a mené à bien le projet de signalétique d'interprétation, elle assure chaque année l'organisation de la fête du grand site qui permet de valoriser les énergies déployées pour préserver le site, mais aussi l'organisation des rencontres du grand site tous les 2 ans, qui constituent un temps de concertation précieux. Elle assure également la conception de la lettre d'actualités diffusée chaque début d'année, la valorisation de la salle d'exposition de Lafajadou et anime les partenariats.

Plusieurs actions inscrites dans le programme (au schéma directeur de 2011 ou au schéma d'interprétation) n'ont pas été engagées à ce jour et pourraient être envisagées dans la mesure où le poste de chargée de mission est reconduit :

- la gestion de la signalétique privé (enseignes, étalages, publicité) qui permettra la requalification des façades commerciales,
- la définition du nouveau plan lumière du site puis sa mise en œuvre,
- la gestion de la végétation.

La fiche de poste est présentée en annexe du présent rapport.

Ce poste a été financé en 2024 à 100% par le ministère de l'environnement dans l'objectif d'accroître les moyens pour animer le Projet Grand Site de France. Ce soutien est reconduit en 2025 mais ce financement n'est pas assuré pour les années prochaines.

S.Rigal précise que la chargée de mission accomplit un excellent travail, nous en sommes pleinement satisfaits. C'est un poste à prévoir à long terme si l'Etat s'engage sur le long terme dans son soutien aux projets grand site de France.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De renouveler le contrat du poste de chargé de mission « valorisation et interprétation-du site » pour une durée de 3 ans en qualité d'attaché territorial relevant de la catégorie A, à compter du 13 octobre 2025.

1.5 Clôture du marché de maîtrise d'œuvre de la corniche

Le marché de maîtrise d'œuvre pour le schéma directeur puis la requalification de la corniche a été notifié le 23/03/2007 au groupement Inca – Alep – TPF ingénierie – Concepto pour un montant total de 652 452€ HT comprenant une tranche ferme, une tranche conditionnelle et une mission complémentaire.

Il a fait l'objet de six avenants récapitulés ci-dessous :

En phase travaux (de 2015 à 2021), le syndicat mixte a pris le relais en tant que maître d'œuvre. Le groupement de prestataires en resté en appui, et assurait le rôle de conseil à la demande.

REQUALIFICATION DE LA CORNICHE TE DU SECTEUR DU CHATEAU A ROCAMADOUR										TF = tranche ferme
HISTORIQUE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE										TC = tranche conditionnelle
	date	montants								total
marché initial	23/03/2007	tf	170 940	TC	337 882	opc	58 860			567 682
mission comp : def schema directeur	09/04/2010		84 770							84 770
										652 452
									TC et OPC	
avenant n°1	02/12/2011	moe	598 520	opc	81 053	museo	14 000	pres com site	3 700	697 273
avenant n°2	21/02/2014									697 273
avenant n°3	03/11/2014	moe								697 273
avt4	17/08/2015	moe								697 273
avt5	oct.-17									697 273
avt6	déc.-18									697 273
										868 213
										augmentation de la TC car montant travaux + élevé
										passage moe chantier au smgs
										beterem > TPFI
										augmentation PRO
										modification PRO tr2
										luminocité > concepto

Pour ce qui est du montant définitif du marché, l'enveloppe consacrée à la mission de conseil appelée « assistance chantier » de 56 070€ n'a pas été consommée complètement. Il est proposé au conseil syndical d'arrêter le marché pour la tranche conditionnelle dans le cadre d'un avenant n°7 au montant de 630 305.40€.

Pour ce qui est des pénalités de retard, de par son rôle de 2015 à 2021, il n'y a pas eu de retard de la part du groupement dans l'exécution de sa mission.

Mme Piqué indique qu'il faut être attentif à récupérer cette somme.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver l'avenant n°7 au marché 2007-05,
- de confirmer qu'il n'y a pas de pénalités de retard à appliquer dans le cadre du décompte général définitif,
- D'approuver la clôture du marché 2007-05.

1.6 Equipe parkings

Suite à l'arrêt maladie durant 5 mois d'un agent d'exploitation des parkings dont le contrat se termine début décembre, en dépit du remplacement dès le mois de Mars, les plannings pour les mois de septembre et octobre sont difficiles à organiser.

Il n'y aura qu'un agent la plupart du temps en septembre et cela ne laisse pas la possibilité d'assurer convenablement l'entretien des espaces extérieurs et l'exploitation-maintenance des parkings à une période encore relativement fréquentée.

La prolongation du contrat d'un des agents saisonniers permettrait de sécuriser le service. L'enveloppe budgétaire des parkings permet d'assumer cette extension du contrat d'agent polyvalent.

S.Rigal demande si la fréquentation des parkings est correcte ?

Mme Mey-Fau indique qu'il y a dû avoir un impact de fréquentation à la baisse sur les parkings par rapport à la rave party du mois de mai.

Mme Malignon indique que la fréquentation des parkings est bonne, et qu'il n'y a pas eu d'incidence de la rave party sur la fréquentation globale du site.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de prolonger un des saisonniers d'un mois, soit jusqu'à fin septembre.

Point n°2 : suivi du programme

2.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine

○ **Projet de conservation du pigeonnier de Laguille**

Le pigeonnier de Laguille a été acquis par le syndicat mixte en 2013, en tant que patrimoine emblématique du site. Il n'a pas fait l'objet de travaux d'investissement depuis.

Suite à une décision de Juillet 2024, l'architecte M. Crabos a été missionné pour effectuer le relevé et le diagnostic du bâtiment, déterminer une pré esquisse du projet de sauvegarde et de mise en valeur.

Ce projet a été présenté le 12 Juin aux services de la DRAC et à deux élus. Une synthèse du diagnostic et du programme est présentée en séance.

Dépenses	Cout HT estimé	Cout TTC
Travaux (y compris suivi archéologique)	40 000	48 000
Maîtrise d'œuvre	5 800	6 960
Total	45 800	54 690

L'enveloppe travaux reste à affiner en isolant les quelques travaux qui peuvent être envisagés en régie (fabrication de la grille par exemple) ou bien au titre de l'entretien indépendamment des travaux (démoussage des lauzes par un cordiste). Il s'agit aussi de réévaluer le poste nivelage de sol dans la mesure où les fouilles seront certainement sous contrôle archéologique.

L'enveloppe concernant la maîtrise d'œuvre concerne les étapes suivantes (demande d'autorisation, études de projet, consultation des entreprises, direction et exécution des travaux jusqu'à l'assistance à la réception).

Le plan de financement prévisionnel du projet suivant est proposé :

	%	Montant
DRAC (monument historique inscrit)	25% du montant HT	11 450€
Syndicat mixte du grand site de Rocamadour	75% du montant HT	34 350 €
	TVA	6 160 €

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le programme de travaux, et d'engager la mission de maîtrise d'œuvre complète correspondante,
- et de solliciter le soutien de la DRAC à hauteur de 25% du montant HT pour ce projet, soit 11 450 €.

* * *

○ **Restauration du sanctuaire et mise en valeur des patrimoines**

A l'occasion de la visite du directeur adjoint de la DRAC, M. Delhoume, le 16 Juin dernier, la sous-préfète, le conservateur des objets d'arts, les services du sanctuaire, du SDIS et du syndicat mixte ont échangé au sujet de la collection d'art sacré.

Mme Piqué précise qu'il paraît compliqué pour les communes d'envisager la sécurisation des objets.

Mme Mey-Fau insiste sur le caractère urgent et sur l'importance de la sauvegarde de la collection d'art sacré.

* * *

○ **Entretien des toitures des chapelles saint Blaise et Sainte Anne**

Les toitures des chapelles Saint Blaise et Sainte Anne ont fait l'objet d'un démoissage en début d'année 2025. A cette occasion, le scellement des pierres de rive a présenté des défauts et un des solins se disloque. La réfection du scellement des pierres et des solins présente un caractère prioritaire par rapport au remplacement des tuiles de la basilique qui était projeté initialement. Les travaux sont évalués à 12 840 euros

Il est proposé de solliciter le soutien du ministère de la culture au titre de l'entretien des monuments historiques pour les travaux sur la toiture des chapelles Saint Anne et Saint Blaise à hauteur de 40% du montant, soit 4280€.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- De solliciter le soutien de la DRAC pour l'entretien des toitures des chapelles Sainte Anne et Saint Blaise hauteur de 40% du montant HT, soit 4 280€,
- De valider le plan de financement suivant : 60% du montant HT : autofinancement du syndicat mixte, et 40% du montant HT DRAC,
- Et autorise la présidente à signer tous les documents y référents.

* * *

2.2 Sécurisation des biens et des personnes

○ **Sécurité incendie du sanctuaire : convention d'offre de concours de l'association diocésaine au schéma directeur de sécurité incendie**

Dans le cadre de la précédente réunion, le conseil syndical avait approuvé l'engagement du Syndicat mixte avec le Diocèse pour définir le schéma directeur de sécurité incendie aux côtés des services du SDIS, de la DRAC et de la sous-préfecture.

Le conseil a également à cette occasion souhaité solliciter le Diocèse pour que ce travail de diagnostic et de définition de la stratégie soit cofinancé par les deux propriétaires au prorata des surfaces concernées.

Voici la clé de répartition qui pourrait donc être appliquée pour la définition du schéma directeur de sécurité incendie, s'il on se base sur le prorata des superficies :

	responsable	surface de plancher en m ²	%	coût HT de la mission (sur la base de l'offre de CSD Associés)
Chapelles, basilique et bureaux sous chapelles	SMGS	1 865	60%	9 300
Palais des Evêques	Diocèse	879	40%	6 200
Maison à Marie	Diocèse	372		
Total		3 116	100	15 500

Sur le plan administratif, il pourrait être envisagé que le syndicat mixte passe la commande dans la mesure où la TVA est récupérée pour de l'investissement comme cette étude, et que le Diocèse participe via un fonds de concours. Nous avons déjà travaillé avec de telles modalités de participation avec des acteurs privés ou publics dans le cadre de travaux de la corniche par le biais d'une convention.

Les crédits de 2024 reportés au budget 2025 sont suffisants pour mener le schéma directeur et pour engager les premiers travaux.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider la convention d'offre de concours de l'association diocésaine au Syndicat mixte du grand site de Rocamadour relative à la définition du schéma directeur de sécurité incendie du sanctuaire telle que présentée en annexe,
- d'autoriser la Présidente à signer la convention avec l'association diocésaine de Cahors,
- d'engager le schéma directeur de sécurité incendie, de confier à l'entreprise CSD associés la mission pour un montant de 15 500 € HT, soit 18 600 € TTC.

* * *

○ Suivi des travaux falaises

La campagne est concentrée sur les secteurs G et H diagnostiqués l'an passé. Elle se décompose en 2 phases :

- Printemps 2025 : phase 1 - traitement des points les plus préoccupants (purge manuelle d'éléments instables)
- Automne 2025 : phase 2 – traitement des aléas un peu moins préoccupants

Après avoir déposé la notice d'incidence Natura 2000 auprès de la DDT, les services instructeurs ont alerté le syndicat mixte quant au dérangement des espèces protégées que peuvent représenter ces travaux de la phase 1. En effet, un couple de faucon pèlerin niche et nourrit ses deux petits lors de la préparation des travaux. Des nids de choucas et d'hirondelles étaient également repérés. Sur la base de l'arrêté municipal de mise en sécurité, le syndicat mixte a maintenu ses travaux mais a adapté avec le maître d'œuvre et l'entreprise les circuits d'approche et l'organisation du chantier pour occasionner le moins de dérangement possible. Le syndicat mixte a sollicité l'accompagnement d'un écologue durant la phase sensible (travaux sur le secteur au-dessus de la rue de la Mercerie). Il a pu notamment établir que le faucon pèlerin n'était plus dans le secteur, les petits non plus au démarrage des travaux.

Quoi qu'il en soit, la DREAL attend les 2 dossiers de régularisation au titre du paysage (protection site classé) ainsi qu'au titre du dérangement des espèces protégées. La présidente s'est engagée à cela avant que ne débutent les travaux. Cela induit de faire appel à un écologue indépendant pour établir le dossier.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'avancement du dossier.

* * *

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 DM n°1 au budget principal 2025

Il est proposé d'intégrer dans la section Investissement, en recettes, le FCTVA qui s'élève à 51 681€.

Il y a lieu de conforter les enveloppes suivantes :

- Article 2183 : matériel informatique : + 850€ pour compléter les 2 000 € budgétés et mener à bien le remplacement des deux postes de travail obsolètes,
- Article 2121 opération 155 – Pigeonnier de Laguille : + 47 831€ pour engager le programme de conservation - restauration du monument,

- Article 231, opération 136 – schéma d’interprétation - + 3 000 € pour solder la mission de conception de la signalétique d’interprétation pour laquelle il n’avait pas été provisionné d’enveloppe pour les révisions de prix.

Les écritures de dépenses d’investissement sont reprises dans le tableau ci-après.

DEPENSES INVESTISSEMENT		Cpte Admin 2024	R à R 2024	BP 2025	Total Budget 2025	DM1
Piétonnisation du site - gestion des flux						
Opération	Chemin de croix			8 500,00	8 500,00	0,00
231	Travaux en cours	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00	
Oprération 107	Aménagement corniche AP de 5M€	7 603,16	75 872,84	0,00	75 872,84	0,00
231	Travaux en cours	0,00	72 693,24	0,00	72 693,24	
212	Agencement Aménagement Terrains	2 570,40	3 179,60	0,00	3 179,60	
2156	Matériel et outillage incendie	1 198,76	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations matériel et outillage	3 834,00	0,00	0,00	0,00	
Oprération 114	Déviations Routières	6 930,03	33 069,97	0,00	33 069,97	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	
2112	Terrains de voirie	2 803,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	4 126,69	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations en cours		33 069,97	0,00	33 069,97	0,00
Opération 143	Bande piétonne Route de Gramat	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00
Oprération 134	Signalétique Piétonne	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
231	Immobilisations en cours	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
Opération 146	Requalification du chemin Lafajadou	0,00	234 078,00	0,00	234 078,00	0,00
231	Travaux en cours	0,00	234 078,00	0,00	234 078,00	0,00
Opération 144	Dispositifs de comptages et alerte saturation vallée	12 235,02	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installations matériel et outillage	12 235,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération 131	Esplanade Michelet	11 762,40	141 448,00	0,00	141 448,00	0,00
2173	Constructions (mise à dispo)	11 762,40	141 448,00	0,00	141 448,00	0,00
Opération 154	Observatoire du site - modélisation	0,00	65 280,00	0,00	65 280,00	0,00
203	Etudes	0,00	65 280,00	0,00	65 280,00	0,00
Opération 159	Place des Senhals		0,00	346 500,00	346 500,00	0,00
231	Travaux en cours	0,00	0,00	346 500,00	346 500,00	0,00
Découverte du site						
Opération 136	Schéma d'interprétation et outils	198 196,51	17 291,49	9 300,00	26 591,49	3 000,00
231	Travaux en cours	243,89	17 291,49	9 300,00	26 591,49	3 000,00
203	Frais d'Etudes recherche et développement	49 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	144 530,42	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 847,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestion du site						
Opération 145	Evaluation PGS et mise à jour du programme	78,00	57 749,00	0,00	57 749,00	0,00
203	Etudes	78,00	57 749,00	0,00	57 749,00	0,00
Opération 106	Acquisitions foncières	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
Total		755 713,61	2 641 611,76	892 130,44	3 533 742,20	51 681,00

DEPENSES INVESTISSEMENT PROJET GRAND SITE DE ROCAMADOUR						
		Cpte Admin 2024	R à R 2024	BP 2025	Total Budget 2025	DM1
CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre entre sections		13 267,97	0,00	11 170,87	11 170,87	0,00
13911	Subv tranf Etat	6 147,65	0,00	6 704,41	6 704,41	0,00
13913	Subv tranf Département	0,00	0,00	458,53	458,53	0,00
13917	Subv tranf Budget Communautaire	3 927,99	0,00	4 007,93	4 007,93	0,00
13918	Autres Subv d'investissement	3 192,33	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 041 : OpérationsPatrimoniales		109 939,94	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2152	Installations de Voirie	109 939,94	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
CHAPITRE 13 : Subventions d'investissement		165 658,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv tranf Etat	113 858,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv Non Transf Région	51 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 21 : Immobilisations Corporelles		444,65	0,00	2 000,00	2 000,00	850,00
212	Agencement Aménagement Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00
2183	matériel informatique	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	850,00
2152	Installations de Voirie	444,65	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installations matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 27 : Autres immobilisations financières		120 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
27638	Créances sur autres établissements publics	120 000,00		70 000,00	70 000,00	0,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	remboursement emprunt relais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES						
Opération 121	Sécurisation des falaises	0,00	150 000,00	15 000,00	165 000,00	0,00
2172	travaux falaise	0,00	150 000,00	15 000,00	165 000,00	0,00
Opération 122	Diagnostic Falaises	13 800,00	21 200,00	0,00	21 200,00	0,00
203	Fr Etudes recherche : diag falaise	13 800,00	21 200,00	0,00	21 200,00	0,00
PRESERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE EMBLEMATIQUE						
Opération 148	Etude programmation et maitrise d'œuvre restauration du sanctuaire	62 777,53	1 317 145,06	344 839,57	1 661 984,63	0,00
203	diagnostic - définition du programme	62 777,53	52 222,47	0,00	52 222,47	0,00
231	Travaux en cours	0,00	1 264 922,59	344 839,57	1 609 762,16	0,00
Opération 149	Diagnostic et programme prévention incendie du sanctuaire	0,00	47 787,00	0,00	47 787,00	0,00
203	Etudes	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00
231	Travaux en cours	0,00	29 787,00	0,00	29 787,00	0,00
Opération 150	Vestiges de l'hôpital Saint Jean	25 752,00	2 224,40	4 820,00	7 044,40	0,00
203	Etudes	0,00	0,00	4 820,00	4 820,00	0,00
231	Travaux en cours	25 752,00	2 224,40	0,00	2 224,40	0,00
Opération 155	Sauvegarde du pigeonnier de Laguille	894,00	10 106,00	0,00	10 106,00	47 831,00
203	Etudes	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
2131	maitrise d'œuvre diag + travaux	894,00	7 106,00	0,00	7 106,00	47 831,00
Opération 156	Chapiteau feuillagé Basilique	0,00	648,00	0,00	648,00	0,00
203	Etudes	0,00	648,00	0,00	648,00	0,00
Opération 142	Restauration balustrades et escaliers du parvis du sanctuaire	0,00	380 700,00	0,00	380 700,00	
231	Travaux en cours	0,00	380 700,00	0,00	380 700,00	0,00
Opération 157	Shéma Intention Paysage Vallée	6 374,00	0,00	0,00	0,00	
203	Etudes	6 374,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération 158	Etude Gestion Végétation	0,00	11 012,00	30 000,00	41 012,00	
203	Etudes	0,00	11 012,00	0,00	11 012,00	0,00
231	Travaux	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative n°1 au budget 2025.

Point n°4 : Questions diverses

La présidente fait part du courrier adressée par la présidente de la Région et le président du Département. Il y fait état de la volonté partagée du Département et de la Région de respecter le plan original pour le syndicat mixte, les missions qui lui ont été confiées, de poursuivre un dialogue continu, et de ne pas participer aux questions locales relatives à l'animation du site. La vie locale relève de la commune, de l'office du tourisme, des associations et du diocèse.

La présidente regrette que certains acteurs méconnaissent tant les missions du SMGSR alors qu'ils se projettent sur des scénarios non compatibles avec les statuts et compétences du syndicat mixte.

S.Rigal précise qu'il ne peut pas être envisageable que Cauvaldor remplace la commune de Rocamadour.

Mme Piqué trouve que sur le fonds c'est remettre en question les compétences de chacun « qui fait quoi et pourquoi ».

Secrétaire de séance

*Présidente du syndicat mixte grand
site de Rocamadour*

Didier Baudet

Dominique Lenfant